



Séance du 31 mars 2016 à 19 heures  
Commune d'Arcambal – Salle des Fêtes

*Aujourd'hui, trente et un mars deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune d'Arcambal – Salle des fêtes*

Etaient présents :

54 titulaires dont 7 possédant une procuration  
5 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL  
BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle  
M. PARNAUDEAU Willy,  
M. RAFFY Gilles,  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,  
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,  
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,  
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald,  
M. JARRY Daniel,  
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,  
M. NOUAILLES Serge,  
M. MOUGEOT Jean-Paul,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès,  
M. REIX Jean-Albert,  
M. VIVIER Jean-Luc,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. DIZENGREMEL Ludovic,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
M. MIQUEL Gérard,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. GILBERT Joël,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,  
M. ANNES Jean-Pierre,  
M. GILES Jérôme,

CALAMANE  
CATUS  
COURS  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MAXOU  
MECHMONT  
MERCUES  
NUZEJOULS  
PRADINES  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS  
VALROUFIE  
VERS

• SUPPLEANTS :

CIEURAC  
COURS  
MECHMONT  
ST DENIS CATUS  
ST GERY

M. GARD Michel,  
M. MOLESIN Jean-Pierre,  
M. PONS Stéphane,  
M. RAFFY Bernard,  
M. BERNIOT Pierre-Jacques,

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."

Etaient excusés ou absents :

BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAILLAC  
CALAMANE  
CAHORS

CAILLAC  
CIEURAC  
FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MAXOU  
MERCUES  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PONTCIRQ  
PRADINES  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST GERY  
ST MEDARD  
ST MEDARD  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TOUR DE FAURE  
VALROUFIE  
VERS

23 titulaires - 22 suppléants

Mme GARRIGOU Isabelle,  
Mme MARMIESSE Yvette,  
M. PAULIN Peter,  
M. BRIS René,  
M. FAURE Jean-Pierre,  
Mme LAGARDE Geneviève, Mme LASFARGUES Geneviève, Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,  
M. TILLOU José,  
M. PEYRUS Guy,  
M. PLANAVERGNE Jean-François,  
M. COMBET Gil,  
M. OUVRARD François,  
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,  
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
M. BONNEMERE Jean-Claude,  
Mme VANBESIEN Joëlle,  
M. BARDINA Fabien,  
Mme SALANIE Jacqueline,  
M. CHASTAGNOL Gérard,  
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,  
M. GALTHIE Jean-Noël, M. LEFEBVRE Jean-Yves,  
M. BESSEDE Arnaud,  
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,  
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,  
M. DECREMPS Frédéric,  
M. BORIES Olivier,  
M. RIGAL Serge,  
M. FERNANDEZ Pierre,  
M. BONNET Frédéric,  
M. EYROLLE Jean-Louis,  
M. NICOLAON Patrick,  
M. GILES Jérôme,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Finances

Objet : Adoption du rapport provisoire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 29 mars 2016 et du rapport définitif du 1<sup>er</sup> février 2016

A été adopté à l'unanimité

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 31 mars 2016  
Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Séverine ROUSSEL  
Service : Finances

Objet : Adoption du rapport provisoire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 29 mars 2016 et du rapport définitif du 1<sup>er</sup> février 2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 86 de la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dans le cadre de l'adoption du régime fiscal de la taxe professionnelle unique, tel que défini à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), la CLETC a établi son rapport provisoire.

Les rapports doivent être transmis pour approbation aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

Conformément à la réglementation, la CLETC s'est réunie le 1<sup>er</sup> février 2016 pour proposer la fixation des attributions de compensations (AC) suite à la révision des dépenses relatives à la reconnaissance de l'intérêt communautaire de la Scène de Musique Actuelle et pour régulariser l'évaluation du transfert des charges relatives à l'espace public de St Cirq Lapopie. Puis elle s'est réunie le 29 mars 2016 pour proposer la fixation des attributions de compensations (AC) suite à la révision des dépenses relatives à la reconnaissance de l'intérêt communautaire de la compétence en matière d'incendie et de secours (SDIS).

Les rapports provisoires de la CLETC sont annexés à la présente délibération. Ces rapports deviendront pleinement exécutoires après adoption par les conseils municipaux.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- L'approbation du rapport provisoire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 1<sup>er</sup> février 2016, (ci-annexé) ;
- b- L'approbation du rapport provisoire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 29 mars 2016, (ci-annexé) ;
- c- L'approbation du montant prévisionnel des attributions de compensation ;
- d- De donner à Monsieur Le Président ou son représentant l'autorisation de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE